



# Conseil Général Département du Nord

ANOR, le 04 mars 2013

**Jean-Luc PERAT**  
Conseiller Général  
du Canton de Trélon  
Ancien Député  
Port. : 06 80 23 73 69  
Tél. : 03 27 59 51 11  
Fax : 03 27 59 55 11  
Mél. : jean-luc@perat.fr  
Site Internet : www.perat.fr

**CONSEIL GENERAL DU NORD**  
**Monsieur Michel LEFEBVRE**  
**Vice-Président en charge de la Santé**  
**Hôtel du Département**  
**51 Rue Gustave Delory**  
**59047 LILLE Cedex**

**OBJET : Ouverture d'un centre de planification familiale à Fourmies**  
**Notre entretien du 7 février 2013**  
**Canton de Trélon**

Nos Réf. : JLPICL

**Monsieur le Vice-Président et Cher Collègue,**

Je vous réitère mes remerciements pour votre venue à Fourmies le jeudi 7 février concernant l'affaire reprise en objet.

Après mon intervention en séance plénière en décembre lors des questions d'actualité, vous m'avez apporté une réponse relative à la planification familiale et les problèmes rencontrés sur le Sud-Avesnois et sur le secteur de Fourmies en particulier. Mon argumentaire vous a sensibilisé et vous avez décidé de rencontrer les services départementaux de la DTPAS afin d'évoquer concrètement la situation.

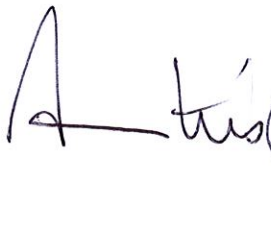
Après nos différents échanges, vous avez demandé de vous faire parvenir un dossier reprenant les tenants et les aboutissants. J'ai le plaisir de vous le joindre en pièce annexée.

Les attentes demeurent fortes dans le cadre de la compétence obligatoire du Conseil Général. Le territoire doit être accompagné en raison des problématiques identifiées et reconnues. Les propositions émises auraient pour conséquence de **passer de 7 demi-journées hebdomadaires à 9** pour l'arrondissement ; **d'ouvrir de suite un centre de planification familiale PMI à Fourmies** (les locaux neufs de l'UTPAS à Fourmies permettent ce type de missions) ; de **rendre légal la poursuite des centres de planification familiale** à Aulnoye, Le Quesnoy, Maubeuge, Hautmont, Feignies (soit 5 centres PMI). (A noter que la conseillère conjugale PMI vacataire actuelle arrête ses activités au 15 mars 2013).

De plus, cette ouverture avec les conditions optimales évoquées rendrait plus réaliste des possibilités d'ouverture à Landrecies, Jeumont et Avesnes-sur-Helpe.

Il n'y a pas de « misérabilisme », ni de « fatalisme », il y a seulement la volonté de proposer un service public de proximité et de qualité en direction de tous les Nordistes, quelque soit le territoire où ils habitent.

En vous remerciant par avance pour votre mobilisation à mes côtés et restant à votre disposition, je vous prie de croire, **Monsieur le Vice-Président**, en l'assurance de mes sentiments respectueux et reconnaissants.

  
**Le Conseiller Général,  
Ancien Député  
Jean-Luc PERAT**

P.J. : Dossier